



Centre communal d'action  
sociale de Mandeuire

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

2026-01

Berger  
Levrault

ID : 025-262503675-20260609-CA2025CCAS-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
Canton de Valentigney  
Commune de Mandeuire – 25350

Liberté – Égalité – Fraternité

## AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DÉGAGÉS SUITE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Délibération N° 2026-019

Date de la convocation : 05/06/2026 – Adressée le même jour

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 9 juin

L'an deux mille vingt six

Le 9 juin 2026 à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du CCAS de Mandeuire s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Mme Nathalie JEANNEROT, Vice-Présidente.

#### Étai(en)t présent(s)

- Madame Nathalie JEANNEROT, 2<sup>ème</sup> Adjointe aux Affaires Sociales, Santé, Solidarités, Membre élue,
- Madame Nadine BERGER, Conseillère Municipale Déléguée aux Affaires Sociales, Santé, Solidarités, Membre élue,
- Madame Daniela CONAT, Conseillère Municipale, Membre élue,
- Madame Marilyn PERNOT, Conseillère Municipale, Membre élue,
- Madame Angélique LOYAL-CHIAIESE, Membre nommée au titre des représentants des familles,
- Madame Mélanie DUPETIT, Membre nommée au titre des représentants des personnes handicapées,
- Madame Ludivine LEVIN, Membre nommée au titre des représentants des personnes âgées et retraitées,

#### Avai(en)t donné(s) procuration :

- Monsieur Stéphane PODGORA, Président, à Madame Nathalie JEANNEROT.

#### Étai(en)t excusé(s)

- Monsieur Fati MEHIGUENI, Membre nommé au titre des représentants dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

#### Assistai(en)t à la séance :

- Madame Anne-Laure VERY, Directrice par intérim du CCAS
- Madame Jessica VEDOVA, Coordinatrice sociale

#### Nombre de membres :

En exercice : 9  
Présent(s) : 7  
Votant(s) : 8  
Ayant donné procuration : 1  
Absent(s) excusé(s) : 1

#### Présidente de séance :

Madame Nathalie JEANNEROT

#### Secrétaire de séance :

Madame VERY Anne-Laure

## Affectation définitive des résultats dégagés suite au vote du compte administratif 2025

La Vice-Présidente présente aux membres du Conseil d'administration l'affectation définitive des résultats :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-32, L2311-5 et R 2311-13,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1639A,

Vu la délibération n° 2026-005 du 25 février 2026 adoptant le budget primitif de l'année 2026,

Vu la délibération du 9 juin 2026 adoptant le compte administratif de l'exercice 2025,

Vu la délibération du 9 juin 2026 adoptant le compte de gestion de l'exercice 2025,

Considérant que lors du vote du budget primitif de l'exercice 2026, le conseil d'administration a procédé à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 sur la base d'une balance provisoire validée par le comptable public, ayant fait l'objet de la délibération n°2026-004 du 25 février 2026,

Considérant que cette reprise anticipée avait un caractère provisoire et qu'il convient de la régulariser après le vote du compte administratif qui confirme les résultats définitifs,

Considérant que le résultat du compte administratif de l'exercice 2025 s'établit comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 20 202.70 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 102 171.10 €
<b>C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 122 373.80 €</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
D. Résultat de l'exercice	+ 15 464.99 €
E. Résultats antérieurs reportés	+ 5 952.82 €
<b>F. Résultat à affecter D + E</b>	<b>+ 21 417.81 €</b>
G. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-552 €
<b>Besoin de financement H</b>	= D + G 0,00 €
<b>AFFECTATION = C ET F</b>	
1) <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0,00 €
2) <b>H. Report en fonctionnement R 002</b>	+ 122 373.80 €
3) <b>I. Report en investissement R 001</b>	+ 21 417.81
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	0,00 €

Considérant qu'en application de l'article L 2311-5 du CGCT et conformément aux dispositions prévues par l'instruction M57, ce résultat doit être affecté en totalité de la façon suivante :

Section de fonctionnement recettes compte 002 :  
Excédent de fonctionnement reporté : + 122 373.80 €

Section d'investissement recettes compte 001 :  
Excédent d'investissement reporté : + 21 417.81 €

Considérant qu'il n'existe aucune différence entre les résultats repris par anticipation au budget primitif et les résultats définitifs constatés au compte administratif,

Considérant dès lors qu'il n'y a pas lieu de procéder à une régularisation budgétaire en l'espèce,

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de constater et reprendre les restes à réaliser tels qu'énoncés ci-dessus,
- de décider d'affecter les résultats d'exploitation et d'investissement tels que proposés ci-dessus,
- de décider d'affecter au compte 002 recettes de fonctionnement la somme de 122 373.80 €,
- de décider d'affecter au compte 001 recettes d'investissement la somme de 21 417.81 €,
- de préciser que les résultats sont repris dans le Budget primitif de l'exercice 2026 du budget du CCAS M57,
- de dire que la présente délibération constitue la justification de la décision budgétaire de reprise définitive des résultats.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION** après délibération et à **L'UNANIMITÉ** de ses membres,  
**APPROUVE** les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus,

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Président du CCAS,  
Stéphane PODGORA



Transmis au représentant de l'état en Sous-Préfecture de Montbéliard le **15 JUIN 2026**  
*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de BESANCON.*